

Assemblée communale du 17 décembre 2012

Conseil communal au complet + secrétaire :6
Nombre de citoyennes et citoyens : 37 total 43

Présence de Mme Tamara Bongard, journaliste à la Liberté

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyens

Il souhaite la bienvenue à Mme Stéphanie Burkhard ainsi qu'à Mme Aude Kistler, nouvelles habitantes de notre commune.

Excusés : Mlle Sophie Negoita, Mme Annette Cettou, Mme Marie Jaquier et M. Marc Jaquier.

Scrutateurs : Mme Christine Marchand et M. Adrian Schläpfer

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.

M. Jean-Claude Maegerli demande une modification du tractanda : soumettre l'approbation du budget avant l'augmentation des impôts.

M. le Syndic avise que le budget tient compte de l'augmentation des impôts. Si l'augmentation des impôts est refusé, le budget devient donc caduque.

M. le Syndic soumet au vote la proposition de la modification du tractanda.

15 personnes acceptent la modification du tractanda, 18 personnes la refusent et 10 abstentions. La modification du tractanda est refusée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2012.

M. Oliver Tribolet demande si nous avons une réponse à la demande de M. Hans Spycher concernant le dépassement de la place multisports qui n'a pas été mentionné dans le tractanda de la dernière assemblée.

Le secrétaire donne lecture de la lettre de la préfecture à ce sujet. M. le Préfet conclut sa lettre en mentionnant que la manière d'avoir informé l'assemblée concernant la place multisports de la Commune de Chapelle correspond à la législation et est tout à fait juste.

Au vote, le procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2012 est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

2. Augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 75% à 85%.

M. le Syndic déclare que les points 2 et 3 sont liés. Lorsque nous augmentons les impôts, nous attribuons le même taux pour les personnes morales.

L'augmentation du taux d'imposition sur les personnes physiques et morales s'explique comme suit : notre plus important contribuable a quitté la commune en août de cette année. Ce contribuable représentait à lui seul environ 16% des

entrées fiscales soit approximativement CHF 80'000.00. Les indices de potentiels fiscaux et les indices synthétiques des besoins. (données définies par la nouvelle péréquation financière intercommunale) sont calculés sur la base de la totalité des ressources de l'année la plus récente connue, en l'occurrence 2010 pour la péréquation 2013. L'augmentation du taux d'imposition de 10 points représente en l'occurrence 13.3 % et environ CHF 55'000.- d'entrées fiscales supplémentaires.

La loi sur les communes stipule à son article 87 que le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune doit hausser les taux de ses impôts.

M. le Syndic présente un tableau des taux d'impositions des communes de la Glâne. Le taux oscille entre 57% à 100%.

La contribution immobilière de 1 à 3 pour mille.

Les allègements fiscaux du canton se reportent également sur les communes.

Par ailleurs, les charges liées représentent le 70% du budget.

Mme Marchand informe que des personnes habitant le village se promènent dans la commune avec des plaques vaudoises. Ces personnes ne devraient-elles pas déposer leurs papiers dans la commune ?

M. le Syndic répond que la loi sur le contrôle des habitants stipule que les papiers sont déposés où le citoyen a son centre d'intérêt. L'administration communale a la charge du contrôle des habitants de la commune. Le conseil prend note de cette remarque.

M. Marchand demande si on ne peut pas développer la commune. On voit par exemple, dans les communes voisines beaucoup de constructions.

M. le Syndic répond que la commune ne possède pas de terrains à construire. Les terrains encore disponibles appartiennent à des privés.

Le PAL est actuellement en révision. Le souhait est d'inscrire un article dans le nouveau règlement permettant de demander aux propriétaires de construire sur leurs terrains en fixant un délai. Avec le règlement actuel, nous n'avons aucune possibilité d'obliger les propriétaires à bâtir.

M. Olivier Tribolet déclare qu'en augmentant les impôts il y a le risque que d'autres contribuables quittent la commune.

M. le Syndic répond que nous n'avons pas d'autres solutions, avec un taux à 85% nous sommes dans la moyenne des taux pratiqués dans la Glâne.

M. Olivier Tribolet demande ce qu'il advient si l'assemblée refuse l'augmentation des impôts.

M. le Syndic répond que le conseil doit présenter un nouveau budget dans les 6 mois. S'il est à nouveau refusé, le canton peut obliger l'augmentation des impôts.

M. Jean-Claude Maegerli demande si le conseil a étudié toutes les pistes pour une diminution du budget.

M. le Syndic répond par l'affirmative. Le conseil a renoncé à certains investissements faute de moyens.

M. Steve Rigolet demande si la commune va bénéficier d'une meilleure péréquation financière suite au départ de ce contribuable.

M. le Syndic répond certainement mais pas avant 2 ans, actuellement la péréquation financière est basée sur l'année 2010.

M. le Syndic précise que l'augmentation de la contribution immobilière de 0,5 pour mille représente des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 12'000.00.

M. le Syndic passe la parole à la commission financière qui va se prononcer sur les points 2, 3 et 4.

Mme Karine Oguey avise que la commission financière s'est réunie le 12 décembre 2012.

Elle a analysé l'augmentation des impôts sur le revenu, la fortune et la contribution immobilière. Ces augmentations proposées sont justifiées au vu de la situation financière actuelle de la commune.

Au vote, l'augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 75% à 85% est acceptée par 31 oui, 0 non et 12 abstentions.

3. Augmentation de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 75% à 85%.

Au vote, l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 75% à 85% est acceptée par 38 oui, 0 non et 5 abstentions.

4. Augmentation de la contribution immobilière de 1,5 0/00 à 2 0/00.

Au vote, l'augmentation de la contribution immobilière de 1,5 0/00 à 2 0/00 est acceptée par 32 oui, 0 non et 11 abstentions.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

5. Autorisation d'ouvrir un compte de trésorerie.

M. le Syndic explique que jusqu'à aujourd'hui nous n'avons jamais eu de soucis de trésorerie.

Ce compte de trésorerie peut-être en négatif jusqu'à CHF 100'000.00.

Actuellement nous avons quelques problèmes pour honorer nos créiteurs.

Pour utiliser ce compte, nous devons avoir l'autorisation de l'assemblée communale et du service des communes.

Nous avons déjà un compte auprès de la BCF, nous allons demander leurs conditions. Le taux d'intérêt se situe entre 1,5% et 4%

M. Marchand estime que le montant de CHF 100'000.00 est énorme.

M. le Syndic répond que nous allons devant deux années difficiles mais si la situation s'améliore nous ne sommes pas obligés d'utiliser ce compte.

M. Maegerli déclare qu'il faut faire attention aux commissions, elles sont en générales assez élevées.

M. le Syndic répond que pour l'instant nous n'avons pas les détails, mais que le conseil sera attentif à cette problématique.

M. Olivier Tribolet déclare qu'il est contre ce compte de trésorerie, le monde entier fait des erreurs en s'endettant.

M. Vincent Margot déclare que la commune a certainement des entrées d'argent par période. Ce compte sert à payer les factures lorsqu'il manque des liquidités. Les chefs d'entreprises (et il y en a dans la salle) connaissent ce problème.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. le Syndic passe au vote.

Les citoyens acceptent l'ouverture de compte de trésorerie, par 37 oui, 4 non et 2 abstentions.

6. Budget de fonctionnement 2013

M. le Syndic présente le budget sur écran.

M. Tribolet demande à quoi est attribué le montant de CHF 7'200.00 pour le sport.

M. le syndic répond que ce montant sert au soutien des clubs sportifs, à la patinoire de Romont et à la salle polyvalente de Promasens.

7. Rapport de la commission financière

Mme Karine Oguey déclare que la commission financière a vérifié l'établissement des budgets 2013. Elle n'a aucun commentaire à apporter et malgré la présentation d'un déficit, elle recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget 2013 qui est soumis.

Au vote, le budget de fonctionnement 2013 est approuvé par 42 oui et 1 non.

8. budget des investissements 2013.

Nouvelle mensuration cadastrale	5'100.00.
---------------------------------	-----------

M. le Syndic rappelle qu'il s'agit de la dernière annuité pour la nouvelle mensuration dans la commune. Les travaux ont commencé en 2010.

M. Hans Spycher demande si les propriétaires vont recevoir leur facture.

M. le Syndic répond oui, une fois le décompte final terminé en 2103 ou 2014. La part des propriétaires sera facturée par le canton.

Mise à jour et adaptation du site internet « Chapelle.ch »	2'600.00
--	----------

M. Thierry Flückiger avise qu'actuellement une seule personne peut avoir accès au site internet. La mise à jour permettra à plusieurs personnes de travailler sur le site. La navigation sera plus agréable, il y aura une meilleure approche pour visionner les photos.

Il lance un appel aux citoyens pour faire vivre ce site internet.

Réfection de la route de Compostelle	13'000.00
--------------------------------------	-----------

Report partiel de l'année 2012, les travaux n'ont pas pu être exécutés pour cause de mauvaises conditions de météorologiques.

Dépense 2012 : réparation d'un regard	3'000.00
---------------------------------------	----------

Réfection du chemin du stand de tir (commune de le Flon)	2'000.00
--	----------

Report 2012.

M. Eric Monney informe que la commune de le Flon a l'intention de reprendre certains chemins dont celui du stand de tir. Pour ce faire, elle a demandé un subventionnement aux améliorations foncières du canton. Il a été accordé mais pour 2013, de ce fait les travaux seront exécutés en 2013.

Miroir Impasse Plein Soleil 2'500.00

M. Eric Monney avise qu'afin d'améliorer la visibilité de la sortie du quartier de l'Impasse Plein Soleil sur la route de Compostelle, le conseil propose d'installer un miroir sur la façade du Cazard. Cette route forme une courbe et n'offre pas une distance suffisante pour apprécier des voitures venant de Mossel.

M. Olivier Tribolet demande si ce miroir a une installation électrique pour l'antigivre.

M. le Syndic répond non mais il sera équipé d'un système antigivre.

Mme Marchand déclare que les automobilistes ne respectent pas la priorité de droite dans le village.

M. Thierry Flückiger répond que la sécurité routière sera analysée dans le cadre de la révision du PAL.

Il rappelle que tout le village fonctionne sur le mode de priorité de droite, il est vrai qu'elle n'est pas souvent respectée.

Cimetière, jardin des souvenirs 24'600.00

M. Claude Gremaud informe que ce projet est effectué en collaboration avec la commune de Rue. Les citoyens du village de Gillarens sont également ensevelis ou incinérés au cimetière de Chapelle.

La commune de Rue participe pour 12'300.00.

M. Claude Gremaud présente le plan de l'aménagement du jardin des souvenirs au cimetière. Il sera installé entre les deux columbariums à l'emplacement de l'ancien columbarium au sol. Les familles seront plus à l'aise pour se recueillir devant les columbariums.

La ligne de tombes se trouvant à l'arrière sera désaffectée.

Plan d'aménagement local (PAL) phase 2 40'000.00

M. Thierry Flückiger explique que la phase 1 a été exécutée cette année. Elle a commencé par :

- a) l'état des lieux,
- b) l'envoi des questionnaires aux habitants de la commune. (Le résultat a paru dans le Petit Chapelois précédent).
- c) L'envoi à Fribourg du dossier du programme de révision et du plan d'aménagement local.

La phase 2 comprend la prise en compte des caractéristiques locales, la prise en compte des vœux de la population, du conseil communal et de la commission d'urbanisme, l'adaptation du plan d'affectation des zones, la définition des zones, etc.

Ensuite, le dossier part à Fribourg, et l'examen devrait durer une année.

En 2014, il n'y aura pas de montant au budget.

La phase 3 : mise au point du projet définitif. : (aura lieu en 2015), 17'500.00

La phase 4 : traitement des oppositions (en 2015) 3'000.00

Phase 5 : dossier d'approbation en (2016) 5'000.00

Total phase 1 à 5 86'000.00

TVA 6'880.00

Total 92'880.00

Montant utilisé en 2012	20'000.00
Montant soumis au vote	73'000.00

M. Olivier Tribolet demande si la commune a l'obligation d'effectuer cette révision du PAL.

M. Thierry Flückiger répond que la loi dit que la révision du PAL doit se faire tous les 15 ans. Nous sommes dans les délais, la révision devrait être terminée en 2016.

M. le Syndic avise que nous allons voter ce soir la somme totale de la révision du PAL soit CHF 73'000.00. Nous aurions dû voter la totalité de la révision l'année dernière.

M. Vincent Margot demande si on n'aurait pas pu trouver un urbaniste moins cher. Ce sont les murmures qu'il entend dans les rangs derrière lui.

M. le Syndic répond que nous avons demandé plusieurs offres. Urbasol était la plus appropriée. Ce sont les prix en vigueur. Pour une révision du PAL, nous sommes obligés d'avoir recours à un urbaniste.

9. Rapport de la commission financière

9. Rapport de la commission financière

Mme Karine Oguey déclare que la commission financière a contrôlé les investissements 2013.

Ces investissements seront assurés par un emprunt dont les intérêts sont évalués à CHF 800.00 et les amortissements à CHF 8'700.00.

Vu que le montant des intérêts est prévu dans le budget de fonctionnement 2013 et que la capacité d'emprunt maximum de la commune n'est pas atteinte, la commission financière n'a aucune objection à ces investissements.

Elle recommande l'approbation du budget des investissements.

M. le Syndic passe au vote objet par objet.

Nouvelle mensuration cadastrale	5'100.00.
---------------------------------	-----------

Acceptée par 41 oui et 2 abstentions

Mise à jour et adaptation site internet « Chapelle.ch »	2'600.00
---	----------

Acceptée par 42 oui et 1 abstention

Réfection de la route de Compostelle	13'000.00
--------------------------------------	-----------

Report de l'année 2012

Réfection du Chemin du stand de tir (commune de le Flon)	2'000.00
--	----------

Report 2012.

Miroir Impasse Plein Soleil	2'500.00
-----------------------------	----------

Accepté par 41 oui et 1 abstention

Cimetière, jardin des souvenirs	24'600.00
Participation de la commune de Rue	12'300.00

Accepté par 39 oui et 4 abstentions

Plan d'aménagement local (PAL) phase 2 à 5 (2013 – 2016)	73'000.00
--	-----------

Accepté par 37 oui, 1 non et 5 abstentions.

La totalité des investissements est acceptée. M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

10. Présentation de la planification financière 2013 à 2017

M. le Syndic rappelle que les communes doivent présenter une planification pour les 5 années à venir selon loi sur les communes.

La planification financière, présente au niveau du fonctionnement, une augmentation quasi linéaire des charges.

Par ailleurs, la Glâne a deux importants dossiers en vue, la rénovation des trois homes pour 59 millions et d'importantes rénovations au Cycle d'orientation à Romont.

Les gros investissements de la commune ont été reportés vu la situation financière. La commune devra entreprendre des travaux sur les routes et dans le domaine des eaux dans les années à venir.

11. Approbation des modifications des statuts de la Région Glâne/Veveyse du 29 août 2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation.

M. Claude Gremaud déclare que les points 11, 12 et 13 sont liés.

Il présente le projet comme suit :

Nouvelle clef de répartition pour les charges intercommunales dans le district de la Glâne

Principes (1)

- Une clef unique pour toutes les associations et les ententes intercommunales où toutes les communes sont représentées
- Une clef unique pour les coûts d'exploitation et les coûts d'investissements (frais financiers)
- Sauf pour le «Cycle d'orientation de la Glâne» tenant compte :
- De la situation d'aujourd'hui
- Des avantages que pourrait retirer la commune-siège

Principes (2)

- Corrélation entre la nouvelle clef et la clef actuelle, car les principes avaient déjà été discutés en 2005;

- Maintien de la simplicité malgré le fait qu'un des critères disparaissait avec la nouvelle péréquation financière (*classe, indice*);
- Importante solidarité régionale par la prise en compte d'éléments «Glânois» et non cantonaux

Solution proposée

(sauf pour le Cycle d'Orientation de la Glâne)

- 40 % en fonction de la population légale
- 60 % en fonction du rendement de l'impôt cantonal direct des communes de la Glâne :

(Impôt sur les personnes physiques sur le revenu et la fortune)

+ Impôt sur les personnes morales sur le bénéfice et le capital

+ Impôt à la source - **idem que la clef actuelle**)

Solution proposée :

Pour le Cycle d'Orientation de la Glâne

- Les investissements restent à la charge de l'association;
- Chaque année l'amortissement et les intérêts (frais financiers) sont portés aux coûts de fonctionnement;
- La commune-siège supporte, avant toute répartition, le 5 (4, 3, 2) % des coûts de fonctionnement (y compris les frais financiers);
- Le solde est réparti entre toutes les communes, en fonction de la clef de base (*40 % population – 60 % rendement de l'impôt*).

Conséquence(s)

- Durant les 5 premières années la commune de Romont va payer environ Fr. 350'000.00 de plus pour les coûts de fonctionnement.
- Par la suite, ce montant va diminuer en fonction de la modification du % du préciput et des investissements réalisés.

Exception

- En cas d'augmentation de plus de 2 % des charges d'exploitation suite à **une modification de la législation cantonale** (par exemple, prise en charge des salaires des professeurs), le «préciput» sera diminué d'autant sur la part dépassée.

Avantages de ce changement

- Il est admis que de faire supporter à la commune-siège le 50 % de l'investissement n'est plus réaliste.
- La modification proposée permet un changement progressif et en fonction des investissements.
- La définition des investissements est résolue et n'entraînera plus de discussion.

Ce qui ne change pas ?

- La répartition des charges dans les investissements déjà réalisés :
- Agrandissement du CO
- Bicubic
- Terrains de sport

Les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association.

La nouvelle clef de répartition est favorable à la commune de Chapelle pour CHF 2'282.40. Certaines communes sont perdantes pour des montants importants.

M. Olivier Trioblet déclare qu'il n'a rien compris.

M. Claude Gremaud répond que cette nouvelle clé de répartition pour toutes les associations de la Glâne est plus facile, sauf pour le CO

Le calcul est le suivant :

- 40 % en fonction de la population légale
- 60 % en fonction du rendement de l'impôt cantonal direct des communes de la Glâne :

(Impôt sur les personnes physiques sur le revenu et la fortune)

Pour le CO :

La commune de Romont paie le 5% de la facture avant toute réparation.

Le solde est réparti entre toutes les communes, en fonction de la clef de base (40% population, 60% rendement de l'impôt).

M. le Syndic ajoute que l'ancienne clef de répartition demandait à la commune de Romont de supporter le 50% de la facture avant la répartition avec les communes de la Glâne. Ce calcul était normal étant donné que la commune de Romont avait des avantages avec le CO siégeant sur sa commune. Les enseignants avaient l'obligation d'habiter la commune de Romont, ce n'est plus le cas maintenant.

Au vote, l'approbation des modifications des statuts de la Région

Glâne/Veveysse du 29 août 2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation est acceptée par :

41 oui et 2 abstentions

12. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 29 août 2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement.

Au vote, l'approbation des modifications des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 29 août 2012 – Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement est acceptée par :

41 oui et 2 abstentions

13. Approbation des modifications des statuts du Réseau Santé de la Glâne du 29 août 2012.

- a) **Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement.**
- b) **limite d'endettement.**

M. Claude Gremaud avise concernant le point b que le RSG propose de porter la limite d'endettement nécessaire aux constructions et aux investissements de CHF 25'000'000.00 à CHF 50'000'000.00.

Cette modification permet à l'association de pouvoir emprunter les montants nécessaires à la réalisation des futurs travaux, conformément aux exigences de la loi sur les communes.

Au vote, l'approbation des modifications des statuts du Réseau Santé de la Glâne du 29 août 2012.

- a) Clef de répartition des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement.
- b) limite d'endettement

est acceptée par 39 oui et 3 abstentions.

14. Divers.

Mme Frédérique Humair Flühmann adresse quelques mots aux jeunes qui ont atteint la majorité en 2012 :

Les 5 jeunes qui ont atteint la majorité en 2013 sont Silvano Bernasconi, Laetitia Buzzi, Maxime Jaquier, Sophie Negoita, et Maxime Ouvrard. Nous leur souhaitons la bienvenue dans la vie civique.

Nous espérons que vous ferez bon usage de vos nouveaux droits et que vos nouveaux devoirs ne se révéleront pas trop pesants.

Mme Frédérique Humair Flühmann a trouvé un dicton qui pourrait définir ce que veut dire être citoyen : « Il appartient à chacun de penser à tous ». Elle espère qu'ils exerceront leurs nouveaux droits en se souciant des autres et auront à cœur de chercher une vie en communauté harmonieuse.

Un souvenir pour marquer l'entrée dans leur majorité leur sera remis courant janvier.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans ce qu'ils entreprendront. Nous formulons nos meilleurs vœux pour leur futur et pour l'année 2013.

M. le Syndic informe que notre piqueur M. Louis Chassot a donné sa démission pour le 31 janvier. Les personnes intéressées peuvent postuler auprès du conseil communal.

M. Gilbert Escher demande où en est l'option fusion.

M. le Syndic rappelle que nous avons effectué un vote consultatif à la dernière assemblée. Cette dernière s'était prononcée contre une fusion avec les communes d'Auboranges, Ecublens et Rue. Elle favorisait un rapprochement à grande échelle, c'est-à-dire à 6 communes. La commune d'Ursy sort d'une fusion avec Vuarmarens. Elle ne souhaitait pas démarrer une nouvelle fusion de suite.

Des discussions ont lieu avec la commune d'Ursy pour les écoles. Des études vont être effectuées, nous aurons une réflexion commune.

Monsieur le Syndic adresse ses remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour le bien de notre communauté, en particulier à notre secrétaire Jacques Menoud, notre boursier Gaby Dorthe, notre piqueur Louis Chassot, notre fontainier Roland Crausaz, notre forestier Fernand Crausaz soutenu par Raphael Crausaz, Jean-François Telley pour l'entretien du cimetière et des alentours de l'école et Christian Crausaz pour l'élaboration du journal d'information local.

Merci enfin à ses collègues conseillers qui l'ont, une fois de plus, supporté durant cette année 2012.

M. Christian Crausaz remercie toutes les personnes qui collaborent au Petit Chapelois par des articles et des photos. N'hésitez pas à lui envoyer des articles et des photos.

M. Claude Gremaud remercie M. le Syndic qui, en bon capitaine, mène notre grand bateau de façon exemplaire et œuvre toujours pour le bien de notre commune.

M. le Syndic lève l'assemblée en demandant aux citoyennes et citoyens de rester pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée 22'30 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Roland Cettou

Jacques Menoud